



**LE 3 JUIN 2019**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 3 juin 2019 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire  
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1  
M. Christian Blouin, conseiller #2  
M. Pierre Carignan, conseiller #3  
M. Serge Simard, conseiller #4  
M. Michel Beaumont, conseiller #5  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présent: M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

9010-030619 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

C.C.U.

- . Rapport des permis mai 2019
- . Rapport budgétaire mai 2019

9011-030619 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

9012-030619 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1900912 à 1900967	92 849,71 \$
Journal des chèques 1900968 à 1901011	117 409,70 \$
Journal des chèques 1901012 à 1901039	395 869,31 \$
Journal des chèques 1901040 à 1901056	191 352,29 \$

9013-030619 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1238 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 6 mai 2019 ;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le règlement 1238 sur la Régie interne des séances du conseil.

9014-030619 **CIRCUIT DES CRÉATEURS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ - TARIF SPÉCIAL POUR LA LOCATION DU 2<sup>E</sup> ÉTAGE DU PAVILLON LE BOISCLAIR (30 MAI)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'entériner la décision d'octroyer un tarif spécial à RICCB pour la location du 2<sup>e</sup> étage du Pavillon le Boisclair le 30 mai 2019.

9015-030619 **EMBAUCHE DE MME AMÉLIE ARCHAMBAULT ST-PIERRE – AUTORISATION À SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le contrat d'embauche de Mme Amélie Archambault St-Pierre à titre d'ajointe au greffe et à la gestion documentaire.

9016-030619 **NOMINATION DE M. SERGE SIMARD SUR LE COMITÉ EAU POTABLE BASSIN VERSANT**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de nommer Monsieur Serge Simard sur le comité eau potable bassin versant.

9017-030619 **ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA MISE EN DISPONIBILITÉ D'UNE PERSONNE EN GESTION DOCUMENTAIRE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière à signer une entente intermunicipale concernant la mise en disponibilité d'une personne en gestion documentaire avec la Municipalité de l'Ange-Gardien.

9018-030619 **NOMINATION DES MEMBRES D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR LE REGROUPEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité pour l'étude de regroupement avec la Municipalité de Saint-Joachim :

- M. Pierre Renaud, maire
- M. Michel Beaumont, conseiller
- M. Roch Lemieux, directeur général

9019-030619 **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de publier le rapport du maire des faits saillants du rapport financier de la Ville et du rapport du vérificateur externe sur le site Internet de la Ville de Beaupré, le tout tel que prévu à la *Loi sur les cités et villes*. Le rapport sera également publié dans un journal municipal.

9020-030619 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS POUR LA SOIRÉE « ALLIANCE MÉCHOUI ET BBQ » LE 20 JUIN 2019**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le remboursement des dépenses des élus pour l'activité « Alliance-Méchoui » le 20 juin prochain.

9021-030619 **LAVE-AUTO PAR L'ORGANISME LE MAGNIFIQUE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser une activité de lave-auto par l'organisme Le Magnifique.

9022-030619 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT I (210, RUE DES PIGNONS)**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 5 306 015 a déposé des nouveaux plans et une image pour une demande de permis pour la construction de la seconde unité d'habitation d'un bâtiment de type jumelé situé dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont phase I et qui sera désignée comme étant le 210, rue des Pignons;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction suivant les plans déposés est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que l'architecture proposée s'intègre et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti avec le bâtiment voisin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction suivant les plans déposés.

9023-030619 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT I (275, RUE DES PIGNONS)**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 5 306 015 a déposé des nouveaux plans et une image pour une demande de permis pour la construction de la seconde unité d'habitation d'un bâtiment de type jumelé situé dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont phase I et qui sera désignée comme étant le 210, rue des Pignons;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction suivant les plans déposés est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que l'architecture proposée s'intègre et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti avec le bâtiment voisin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction suivant les plans déposés.

9024-030619 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (95, RUE BOUSQUET)**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 95, rue Bousquet a déposé les plans et une image pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée du garage respecte celle du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du garage suivant les plans et l'image déposés.

9025-030619 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE IV (82 ET 86, RUE DE LA TRAVERSE)**

**ATTENDU** que le propriétaire des parties privatives connues comme étant les lots 5 368 880 et 5 368 881 a déposé les plans préparés par Yvan Deschênes en date du 7 mai 2019 pour une demande de permis pour la construction de 2 résidences unifamiliales jumelées tenues en copropriété situées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase IV et qui seront désignées comme étant les 82 et 86, rue de la Traverse;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée des deux bâtiments s'intègre au cadre bâti de ce développement domiciliaire et que le projet de construction est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction de ces deux résidences unifamiliales jumelées suivant les plans déposés.

9026-030619 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (112, RUE DE LA PIONNIÈRE)**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 112, rue de la Pionnière a déposé des plans et une image pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet de construction du cabanon assure une continuité en relation avec le bâtiment principal par rapport au style architectural, à la forme du toit et au choix des matériaux de finition extérieure et répond aux objectifs et aux critères énoncés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché suivant les plans déposés.

9027-030619 **PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – 13, RUE DES OUTARDES**

**ATTENDU** que les propriétaires de l'immeuble sis au 13, rue des Outardes ont déposé des documents pour une demande de permis de rénovation pour remplacer le revêtement extérieur de bois par un composé de bois « Maibec »;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation extérieure qui consiste à remplacer le revêtement extérieur de la maison par du « Maibec » suivant les documents déposés.

9028-030619 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – BÂTIMENT ACCESSOIRE (10, RUE DES CORMORANS)**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 10, rue des Cormorans a déposé des plans pour une demande de permis pour l'agrandissement du cabanon détaché du bâtiment principal;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'agrandissement projeté respecte le style architectural développé pour ce cabanon et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'agrandissement du cabanon suivant les plans déposés.

9029-030619 **PROJET DE CONSTRUCTION – ABRI D'AUTO (14, RUE DES CORMORANS)**

**ATTENDU** que les propriétaires de l'immeuble sis au 14, rue des Cormorans ont déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'un abri d'auto permanent attaché au bâtiment principal;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet de construction de l'abri d'auto est en continuité avec le bâtiment principal et répond aux objectifs et critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction d'un abri d'auto rattaché au bâtiment principal suivant les plans déposés.

9030-030619 **PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – BMR (215, RUE LACHANCE)**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 215, rue Lachance a déposé une image pour une demande de permis pour des travaux modifiant l'apparence extérieure du bâtiment principal en ajoutant une fenêtre à l'étage de la façade principale;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sections 14 et 15 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'ajout de la fenêtre n'altère pas l'architecture du bâtiment et que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de modification extérieure par l'ajout d'une fenêtre à l'étage de la façade principale suivant l'image déposée.

9031-030619 **PROJET DE RÉNOVATION BÂTIMENT ACCESSOIRE – (11 231, AVENUE ROYALE)**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 11231, avenue Royale a déposé des images pour une demande de permis pour modifier le choix du revêtement extérieur de son nouveau garage;

**ATTENDU** qu'au mois de mars 2018, le propriétaire avait obtenu l'autorisation de construire un nouveau garage avec comme revêtement extérieur du « canexel » de la même couleur que la maison;

**ATTENDU** qu'il demande d'installer comme revêtement extérieur du bois huilé et brûlé au chalumeau suivant une méthode artisanale et qu'il a l'intention de remplacer le revêtement de sa maison par ce même procédé;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que l'architecture du bâtiment accessoire doit s'harmoniser à l'architecture du bâtiment principal, tant en ce qui concerne l'apparence, le choix des matériaux et des coloris;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des images déposées en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'installer, comme revêtement extérieur du garage, un revêtement de bois teint à l'huile et brûlé au chalumeau (méthode artisanale) suivant les images déposées.

9032-030619 **PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – (233, RUE CÔTÉ)**

**ATTENDU** que la propriétaire de l'immeuble sis au 233, rue Côté a déposé des images pour une demande de permis de rénovation pour remplacer le revêtement extérieur par un parement métallique;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 15 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation extérieure qui consiste à remplacer le revêtement extérieur de la maison par un parement métallique de couleur beige.

9033-030619 **PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – (11 390, AVENUE ROYALE)**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 11390, avenue Royale a déposé des images pour une demande de permis pour des travaux modifiant l'apparence extérieure du bâtiment principal en agrandissant une fenêtre du rez-de-chaussée donnant sur la façade nord;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet d'agrandir une des fenêtres n'altère pas l'architecture du bâtiment et que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet modifiant l'apparence extérieure du bâtiment principal en agrandissant une fenêtre du rez-de-chaussée donnant sur la façade nord suivant les images déposées.

9034-030619 **ENSEIGNES – DÉPANNEUR CÔTÉ « MOBIL » (10 997, BOUL. SAINTE-ANNE)**

**ATTENDU** que le représentant du propriétaire de Provision Côté, entreprise située au 10997, boulevard Sainte-Anne, a déposé les plans

pour une demande de permis pour le remplacement de deux enseignes apposées sur la marquise et le remplacement de l'enseigne détachée;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre 6, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

**ATTENDU** que le design, la forme, le graphisme, la couleur, les matériaux et le support doivent s'intégrer et s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment principal;

**ATTENDU** que le revêtement de la marquise sera remplacé par des panneaux d'aluminium peint en brun appareillant le bâtiment et que l'éclairage sera par réflexion au moyen d'une bande de « Led » insérée dans un aluminium plié, la source ne sera donc pas visible;

**ATTENDU** que l'enseigne détachée, le cadre et les supports seront peints en brun appareillant au bâtiment et que l'éclairage sera également par réflexion, sauf pour l'affichage électronique des prix de l'essence qui sera intégré;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'installer 2 enseignes indiquant « Mobil » sur la marquise et d'approuver le projet de remplacement de l'enseigne détachée suivant les documents déposés.

9035-030619

**ENSEIGNE – AMBULANCE CÔTE-DE-BEAUPRÉ (50, RUE SAINTE-CROIX)**

**ATTENDU** que Les Ambulances Côte-de-Beaupré, propriétaire de l'immeuble sis au 50, rue Ste-Croix a déposé des croquis pour une demande de permis pour le remplacement de l'enseigne installée sur le bâtiment;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre 6, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

**ATTENDU** que le design, la forme, le graphisme, la couleur, les matériaux et le support doivent s'intégrer et s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment principal et que l'éclairage soit par réflexion;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de remplacement de l'enseigne apposée à plat sur le bâtiment suivant les documents déposés.

9036-030619 **NOMINATION D'UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR UNE SERVITUDE - ÉGOUT COLLECTEUR LOT 3 680 986**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, de donner un mandat à un arpenteur-géomètre pour la préparation d'une description technique pour une servitude sur le lot 3 680 986 concernant un égout collecteur.

9037-030619 **MANDAT À UN NOTAIRE POUR UNE SERVITUDE - ÉGOUT COLLECTEUR LOT 3 680 986**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, de donner un mandat à Me Guy Beauregard pour la préparation d'un acte notarié pour une servitude sur le lot 3 680 986 concernant un égout collecteur et d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et greffière ou le directeur général à signer ledit acte notarié.

9038-030619 **AUTORISATION SIGNATURE - CERTIFICAT D'ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX RÉFECTION DE L'AVENUE ROYALE OUEST 2015**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accepter la réception définitive des travaux concernant la réfection de l'avenue Royale Ouest 2015 et d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

9039-030619 **ENGAGEMENT DE M. ALAIN BÉDARD À TITRE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR SURNUMÉRAIRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 8943-010419;

**CONSIDÉRANT** que les 2 employés de la liste de rappel ne sont pas disponibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'engager M. Alain Bédard à titre de journalier-opérateur surnuméraire selon les paramètres de la résolution 8943-010419.

9040-030619 **MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de l'achalandage à l'écocentre

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de modifier l'horaire de l'écocentre de la façon suivante :

<b>Avant</b>		<b>Après</b>	
Mercredi	15 h à 19 h	Mercredi	12 h à 19 h 30
Samedi	9 h à 17 h	Samedi	9 h à 16 h 30

Le préposé termine à 20 h le mercredi et à 17 h le samedi pour fermer le site.

9041-030619 **EMBAUCHE CAMP D'ÉTÉ 2019 ET PISCINE EXTÉRIEURE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- d'engager M. Étienne Hardy au salaire de 13,60 \$/heure à titre de moniteur pour le camp d'été 2019;
- d'engager Mme Karel Ferland au salaire de 16,60 \$/heure à titre de sauveteur en chef;
- d'engager Mme Béatrice Cournoyer au salaire de 16,10\$/heure à titre de sauveteur en chef adjoint;
- d'engager M. Mickel Ferland au salaire de 14,35 \$/heure à titre d'assistant sauveteur;
- d'engager Mme Léa Giroux au salaire de 14,35 \$/heure à titre d'assistante sauveteur.

9042-030619 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'engager M. Jessy-Paul Thomerson au poste de préposé à l'entretien des bâtiments, selon un tarif horaire de 17,93 \$ pour un total de 35-40 heures par semaines.

9043-030619 **EMBAUCHE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL PAVILLON LE BOISCLAIR (TEMPS PARTIEL)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'engager à temps partiel Mme Julie-Pier Lachance au poste de préposée à l'accueil au Pavillon Le Boisclair selon un tarif horaire de 15,50 \$.

9044-030619 **EMBAUCHE PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN (LOISIRS)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'engager temporairement M Adrien Georges et M. Édouard Gilbert à titre de préposé à l'entretien aux loisirs sur une base de 40 heures/semaine pour la période estivale et à temps partiel à l'automne au tarif horaire de 16,85 \$ et M. Édouard Gilbert à titre de préposé à l'entretien aux loisirs, à temps partiel pour l'été et l'automne au tarif horaire de 16,85 \$.

9045-030619 **FADOQ – GRATUITÉ PRÊT DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LES COURS DE DANSE 2019-2020**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire, lorsqu'elle n'est pas louée, pour des sessions de danse les mardis de 19 h à 21 h, les mercredis de 9 h à 11 h et les jeudis de 10 h à 11 h et de 19 h à 20 h. De plus, il y aura un souper et de la danse les jeudis 5 décembre 2019 et 26 mars 2020. Il n'y aura pas de cours dans la journée pour ces deux journées. Il est clairement entendu que la FADOQ sera responsable du ménage de la salle.

9046-030619 **AIDE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AU CLUB DE KAYAK CÔTE-DE-BEAUPRÉ POUR INSTALLATION D'UN CÂBLE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le Service des travaux publics à aider le Club de kayak Côte-de-Beaupré pour l'installation d'un câble pour le slalom.

9047-030619 **COMMANDITE AU CIRCUIT DES CRÉATEURS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'accorder une commandite de 500 \$ au Circuit des créateurs de la Côte-de-Beaupré selon le plan de partenariat présenté.

9048-030619 **COMMANDITE À M RAPHAËL PRÉMONT**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accorder une commandite de 500 \$ à M. Raphaël Prémont à titre d'athlète de baseball selon la Politique de dons et subvention de la Ville de Beaupré.

9049-030619 **EMBAUCHE DE MADAME CATHERINE GUILBAULT - AIDE MONITEUR CAMPS D'ÉTÉ 2019**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'engager Madame Catherine Guilbault à titre d'aide-moniteur au camp d'été. Une période de probation de 2 semaines est accordée.

9050-030619 **NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DE PATRICK GOUPIL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le nouveau contrat de travail de M. Patrick Goupil, directeur du service de sécurité incendie – préventionniste.

9051-030619 **AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer l'entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé.

9052-030619 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1246**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1246 modifiant le règlement numéro 1226 concernant l'ajout de panneaux d'arrêt dans la rue de la Falaise.

9053-030619 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1247**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1247 modifiant le règlement 1243 afin de diminuer la dépense et l'emprunt d'un montant de 312 200 \$ décrétant des travaux pour *la construction d'une piscine intérieure adjacente au Pavillon Le Boisclair et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 11 687 800 \$, remboursable en vingt (20) ans.*

9054-030619 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1248 modifiant l'article 18 du règlement 1237 afin de prévoir un taux particulier pour la location du gymnase double pour le pickleball.

9055-030619 **ENSEIGNE – AMBULANCES CÔTE-DE-BEAUPRÉ (40, rue Ste-Croix)**

**ATTENDU** que l'entreprise Les Ambulances Côte-de-Beaupré, propriétaire de l'immeuble sis au 40, rue Ste-Croix a déposé des croquis pour une demande de permis pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment identifiant le centre administratif de l'entreprise ainsi que l'entreprise de services funéraires Dupont;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre 6, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

**ATTENDU** que le design, la forme, le graphisme, la couleur, les matériaux et le support doivent s'intégrer et s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment principal et que l'éclairage soit par réflexion;

**ATTENDU** que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'installer une enseigne conjointe d'identification suivant les documents déposés.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Sept (7) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées concernant les sujets suivants :

- piscine intérieure et extérieure
- côte de la rue de la Falaise
- regroupement Beaupré et Saint-Joachim
- club de kayak Côte-de-Beaupré.

## 9056-030619 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 32.

---

Pierre Renaud  
Maire

---

Roch Lemieux, directeur général,  
trésorier et greffier adjoint